



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Merria di Sarrolo-Carcopinu

Mairie de Sarrolo-Carcopino

Séance du vendredi 19 juin 2020	N°29/2020
<u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Alexandre SARROLA-Maire	
Objet : <u>Attribution du marché de mission de coordination de la sécurité et protection de la santé (CSPS) pour la construction d'un groupe scolaire.</u>	
<u>Annule et remplace la délibération n°25-2020</u>	

L'an deux mille vingt, le 19 juin, le conseil municipal de Sarrolo-Carcopino, légalement convoqué le 15 juin 2020 conformément à l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à huis clos sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre SARROLA.

Étaient présents : SARROLA Alexandre, BASTIANAGGI Jeanine, BALDINI Hyacinthe, SOTTY Marie-Laurence, LECCIA Jean-Paul, CERATI Noëlle, CARCOPINO-ARRIGHI Paule, BONAVIDA Dominique, PIERI Marie-Charles, NOCERA Anne, CATELLAGGI Jean-François, PIOVANACCI-LAFFITTE Maryse, FIGARI Gérard, RENAUD Lorie, SANTONI Dominique, FILIPPINI Sophie, SARROLA Olivier, CARCOPINO-TUSOLI Laurent, CELI François, BATTISTELLI Jean Joseph, GRILLOT Peggy.

Était représentée : RUGGERI Dominique (représentée par CERATI Noëlle).

Secrétaire de séance : FILIPPINI Sophie.

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 0

Quorum : 8 (1/3 des membres en exercice - Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19)

Le Maire expose à l'assemblée:

Dans le cadre de la construction du futur groupe scolaire de Sarrola-Carcopino à Effrico il était nécessaire de passer un marché de mission de coordination de la sécurité et protection de la santé (CSPS).Le marché ayant été publié le 19 février 2020 et la remise des offres fixée au 13 mars 2020.Ainsi le cabinet SPICY et l'assistance à maîtrise d'ouvrage SAMOP après réception des offres des candidates suivant :

-APAVE SUDEUROPE

-BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

-DERKA INDUSTRIAL

-QUALICONSULT SECURITE

-SOCOTEC CONSTRUCTION

Les offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

-Critère n°1: Proposition financière (40%)

-Critère n°2: Pertinence du temps prévu au regard des missions à réaliser (30%)

-Critère n°3: Valeur technique de l'offre au regard de la note méthodologique (30%)

Classement des offres :

CANDIDAT	APAVE SUDEUROPE	BUREAU VERITAS	DERKA INDUSTRIAL	QUALICONSULT SECURITE	SOCOTEC
Critère n°1	30,51	21,86	38,74	40,00	23,06
Critère n°2	10	15	10	20	20
Critère n°3	26	28	26	26	21
Montant TTC	19 152 euros	26 730 euros	15 084 euros	14 610 euros	25 344 euros
Note globale	66,51	64,86	74,74	86,00	64,06
Classement	3	4	2	1	5



Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

FAIT ET DELIBERÉ À SARROLA-CARCOPINO, les jour, mois et an que dessus.

POUR	23	dont procuration(s)	01
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTIONS	00	dont procuration(s)	00

-Attribue le marché de mission de coordination de la sécurité et protection de la santé (CSPS) pour la construction d'un groupe scolaire à l'entreprise QUALICONSULT SECURITE pour un montant de 14 610 euros TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise QUALICONSULT SECURITE qui a obtenu la meilleure note globale.